



Certification *processus*

Table des matières

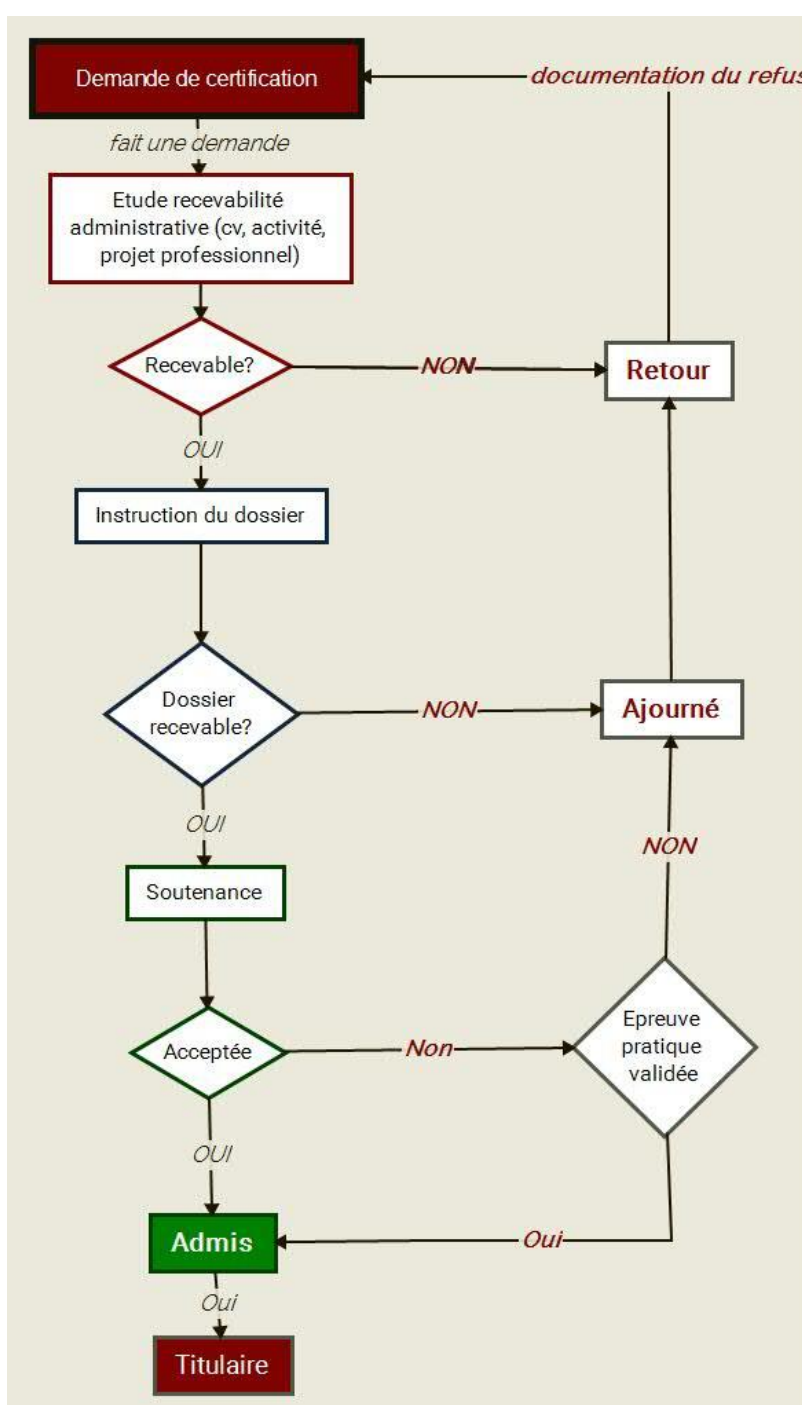
Objectifs	2
Un processus en plusieurs étapes	2
<i>La qualification de la demande</i>	3
<i>Le dossier</i>	4
<i>La soutenance et la mise en pratique</i>	5

Objectifs

La certification est au cœur du processus de professionnalisation porté par le SynPAAC. Son objectif est de garantir qu'un Professionnel de l'Accompagnement Assisté par le Cheval (PAAC) possède et sait mettre en œuvre les **compétences nécessaires** à l'exercice de ce métier particulier. Ces compétences sont formalisées dans le référentiel de compétences qui fait l'objet d'un autre document.

En ce qui concerne le dossier de certification, le candidat pourra utilement consulter le « *Guide de rédaction du dossier de certification* ».

Un processus en *plusieurs étapes*



La certification est l'aboutissement d'un processus formel où le candidat doit apporter la **preuve** de **son aptitude**¹ à exercer le métier de PAAC.

Comment s'effectue cette validation ? Par un processus en trois étapes :

1. **une qualification de la demande** : il faut remplir des prérequis (trois ans d'exercice, expérience concrète, processus de développement personnel significatif).
2. **une validation par dossier** dans lequel le candidat doit décrire très précisément et très concrètement son activité en mettant en évidence comment il met en œuvre les compétences nécessaires telles qu'elles apparaissent dans le référentiel de compétences.
3. **une soutenance devant jury avec mise en pratique si le jury le juge nécessaire** : si le dossier est validé alors le candidat est reçu par un jury de trois personnes qui l'interroge sur les éléments de son dossier.

La qualification de la demande

Avant rédaction du dossier et examen de celui-ci, la demande doit être qualifiée en faisant apparaître la satisfaction des conditions générales de candidature pour le postulant.

- ↻ Conditions d'exercices et ancienneté dans l'exercice du métier de PAAC
- ↻ Mise en évidence d'une démarche suffisante de développement des qualités humaines et de questionnement de la pratique devant des tiers.

Critères	Attendus	Moyens de vérification
1. Identité	Personne physique	Identité et coordonnées
2. Respect de l'éthique et de la déontologie du SynPAAC	Adhésion à la charte	Signature + absence de litiges antérieurs ?
3. Expérience professionnelle dans l'exercice rémunéré de l'AAC	Activité commerciale régulière et déclarée en PAAC > 3 ans	Preuves ad hoc, déclaration/témoignages clients, articles, assurances, ...
4. Approche réflexive avec un tiers sur sa pratique	Interrogation et confrontation des pratiques professionnelles	Le candidat prévoit des présentations critiques de son travail (groupes d'échange des pratiques, présentations contradictoires de son travail, ateliers, supervision...)
5. Travail sur soi	Capacité à identifier et travailler ses angles morts pour garantir un développement personnel consistant	Stages de développement personnels, travail de recherche et développement, synthèses de lectures, écriture d'ouvrages, ...

¹ **aptitude** : qualité dont fait preuve un individu, qui le rend potentiellement capable d'accomplir une tâche. On dit qu'il est « apte à »

C'est ce dossier qui va apporter la preuve que le candidat a les compétences suffisantes² et sait les mobiliser à bon escient.

Ce dossier doit comprendre **deux parties**

1. une **présentation générale** qui situe le contexte de l'activité :
 - ⊗ présentation des différentes expériences en lien avec la certification (activités professionnelles ...);
 - ⊗ description des contextes de travail (coaching de manager, développement personnel, secteurs d'activité, type de population touchée, inter ou intra entreprise, coaching individuel, coaching d'équipe, team building, médiation...).
 - ⊗ des preuves en annexe qui viennent étayer la description de ces activités.
2. le **corps du dossier** : une analyse détaillée de deux séances d'accompagnement avec mise en valeur des compétences à mobiliser
Il s'agit ici de décrire, du point de vue de l'intervenant (utilisation du « je » obligatoire), des situations illustrant ses activités principales (individuel, développement personnel, managérial, d'équipe)³: **deux situations** qui, de l'avis de l'accompagnant, se sont bien déroulées, et une situation qui a conduit à des difficultés, avec une analyse de ce qui s'est passé et des enseignements à en tirer.

Il faudra décrire, à minima :

le contexte

- ⊗ les objectifs/résultats attendus,
- ⊗ les outils et moyens disponibles pour sa réalisation (équestres et non équestres),
- ⊗ ses contraintes de réalisation,
- ⊗ les interlocuteurs (qui demande, qui est responsable, y a-t-il plusieurs « accompagnants », comment se coordonnent-ils...),
- ⊗ le recours éventuel à des personnes ressources (moniteurs).

la description de la réalisation de la séance et l'analyse critique⁴

D'un point de vue général on y retrouvera :

- ⊗ les objectifs retenus et leurs pertinences (la demande et le travail de la demande si c'est pertinent par rapport au type d'activité);
- ⊗ la stratégie envisagée, les méthodes mises en œuvre en fonction des paradigmes théoriques;

² Les **compétences** sont celles définies par le référentiel des compétences.

³ **individuel** : la demande provient du coaché, **managérial** : la demande provient de l'entreprise

⁴ En fonction des compétences à mobiliser

- ⦿ Le choix du dispositif équestre (Pourquoi, qui, comment ?) ;
- ⦿ les résultats de l'observation et l'impact du feed-back sur le client ;
- ⦿ les résultats obtenus ;
- ⦿ les difficultés rencontrées (nature, impact) ;
- ⦿ les solutions apportées ;
- ⦿ l'évaluation de la séance et son impact sur la stratégie globale d'intervention ;
- ⦿ la compréhension de la séance par le praticien ;
- ⦿ un paragraphe de synthèse mettant en évidence la mobilisation des compétences requises par le référentiel de compétences.

Le dossier devra permettre de mettre en évidence la mise en œuvre concrète dans le récit des séances des compétences retenues dans le référentiel de compétences concernant la dimension équine et la dimension d'accompagnement.

Il devra démontrer le plus clairement possible sa capacité à mobiliser l'ensemble des compétences requises telles qu'elles ont définies dans le référentiel de compétence (on pourra s'appuyer sur le guide de rédaction du dossier de certification)

La soutenance et mise en pratique

Un jury (évolutif) multi compétences constitué de membres certifiés du SynPAAC se réunira en nombre impair 1 fois par an, pour évaluer les dossiers, rencontrer les postulants concernés et organiser la mise en pratique.